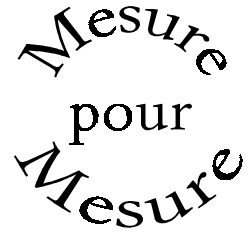




Direction
de la musique
de la danse
du théâtre et
des spectacles



Mars 2001 - N° 7

Mesure pour Mesure...

LES MISSIONS VOIX du soutien des pratiques chorales à celui de l'ensemble des pratiques vocales

Le Ministère de la Culture a engagé, à la fin des années 70, - et dans la continuité du soutien historique que leur apportait les fédérations musicales -, une politique de développement des pratiques vocales et plus particulièrement chorales.

C'est pourquoi ont été créés les Centres d'Art Polyphonique.

Le premier naît à Paris en 1979, suivi de près par celui de Bourgogne, et, dans les années 80, avec l'apport progressif du soutien d'autres collectivités, par un spectaculaire essor de ces structures sur l'ensemble du territoire.

Offrir une formation, permanente ou non, aux choristes et aux chefs de chœur constitue alors le noyau dur de la mission des Centres d'Arts Polyphoniques, l'objectif étant de contribuer à l'élévation du niveau de la pratique chorale amateur.

En grande part, précisément, du fait de leur action, les 20 années écoulées ont dessiné un nouveau paysage, beaucoup plus diversifié, de l'art vocal en France, engendré le développement des nouvelles pratiques chorales, et élargi l'approche artistique et culturelle de la voix :

- on peut citer en particulier la large part accordée à la création, à l'expression scénique et à la dimension théâtrale par nombre de chœurs d'enfants et d'adolescents, voire d'adultes, et souligner l'existence tant d'une nouvelle génération de chœurs de jeunes (18-25 ans) issus de l'enseignement artistique spécialisé, que de grands chœurs ou ensembles vocaux d'adultes amateurs expérimentés, souvent dirigés par des chefs de chœur professionnels.
- l'enseignement musical spécialisé, à son tour, a progressivement pris en compte le développement des pratiques vocales au-delà du seul art lyrique, tandis que l'apprentissage et la pratique de la voix sont aujourd'hui en pleine expansion au sein de l'enseignement général (classes maîtrisiennes, programme " musique à l'école " ...)
- quant à l'émergence de nouvelles pratiques culturelles, elle a entraîné le développement de pratiques vocales spécifiques, individuelles ou en petits groupes, particulièrement dans les domaines des musiques traditionnelles et des musiques actuelles (jazz, chanson, rock ...)
- enfin, des besoins croissants se font jour chez les professionnels pour les pratiques et les formations (art lyrique, chœurs d'opéra, ensembles vocaux ...), et par ailleurs, la recherche sur la voix s'ouvre aujourd'hui à de nouvelles et porteuses perspectives.

Le recours à la notion de mission-voix (document-cadre de septembre 1999) répond donc aujourd'hui à la nécessité d'élargir ce qu'était le rôle des Centres d'Art Polyphonique.

Sous des dénominations variées (centre d'art polyphonique, centre de pratiques vocales, atelier choral régional, mission régionale de développement des pratiques vocales, institut de chant choral ...), les missions-voix, implantées dorénavant dans la plupart des régions, disposent de compétences élargies à toutes les formes de pratiques vocales, et sont chargées de promouvoir la place de la voix au sein des politiques culturelles, d'éducation et d'aménagement du territoire.

Ce ne sont donc plus seulement des structures de formation, mais bien des missions régionales chargées de l'élaboration d'une politique concertée et partenariale de développement des pratiques vocales en région, en liaison avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations départementales et régionales de développement musical et chorégraphique, le milieu associatif, les professionnels et les amateurs. Leur champ d'action va de l'information et de l'expertise à un rôle de conception et de structuration, en passant par l'accompagnement, le conseil, la sensibilisation et la formation.

Le document-cadre ci-après définit et précise leur rôle, leurs compétences, leur fonctionnement.

Les Missions-Voix dans les régions pour le développement des pratiques vocales

Document-cadre

Afin d'accompagner et de structurer les pratiques vocales, l'Etat, en partenariat avec les collectivités territoriales, a suscité la création des Centres d'Art Polyphonique, qui ont contribué depuis 20 ans au développement de ces pratiques et à leur revalorisation dans l'ensemble du domaine des pratiques musicales.

Cette reconnaissance artistique de la voix dans toutes ses expressions s'accompagne aujourd'hui de celle de son rôle fondamental dans l'éducation et la formation générale des personnes, confirmant ainsi la fonction tant sociale que culturelle de sa pratique.

Sous des dénominations différentes (Centre d'art polyphonique, Institut de chant choral, Centre de pratique vocale...), avec des statuts divers (structure autonome ou département répertorié au sein d'associations régionales de musique et de danse), ces structures constituent un réseau de compétences que le Ministère de la Culture et de la Communication tient à conforter et à accompagner dans les évolutions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique nationale sur les pratiques vocales.

Ce document cadre remplace donc celui de 1995 concernant les Centres d'art polyphonique.

Il a pour objet de préciser les missions de service public que l'Etat souhaite voir remplies dans le domaine élargi de toutes les pratiques vocales d'aujourd'hui par des équipes oeuvrant dans des organisations qui peuvent prendre des formes et des dénominations variées, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales et les divers acteurs de ces pratiques.

*

* *

* **Les finalités** poursuivies en matière de développement des pratiques vocales s'inscrivent dans le processus de démocratisation des activités culturelles :

. l'accès du plus grand nombre à toutes les formes de pratiques vocales.

. la possibilité pour chacun d'une continuité dans l'approfondissement de sa pratique.

. le développement des liens des amateurs avec le milieu professionnel de la création et de la diffusion comme de l'enseignement et des formations.

. l'élargissement et la formation culturelle des publics.

. l'encouragement des initiatives de terrain.

- le développement quantitatif, qualitatif et diversifié des pratiques vocales.

- la continuité des formations de l'initiation aux formations professionnelles, dans l'enseignement général, dans l'enseignement spécialisé et dans le réseau associatif.

- le développement de la place et du rayonnement de la voix dans la création musicale.

Il leur appartient également de veiller aux liens entre les pratiques vocales et l'ensemble des pratiques musicales et d'inscrire le développement des pratiques vocales dans la cohérence globale de l'accompagnement des pratiques artistiques, en musique, danse et théâtre, notamment.

* **Les équipes** en charge des missions de développement des pratiques vocales ont pour **objectifs** :

* **Le champ d'action** de ces équipes couvre tous les aspects artistiques, techniques et pédagogiques des pratiques vocales et tous les styles musicaux. Elles doivent répondre à différents besoins :

- . information et documentation (circulation et renouvellement des répertoires)
- . formation de l'encadrement
- . promotion de la diffusion des ensembles vocaux (échanges et rencontres)
- . développement des collaborations entre les professionnels et les amateurs
- . recherche.

Dans chaque région, une " Mission voix " doit donc être identifiée pour atteindre ces objectifs.

Les équipes qui en ont la charge contribuent auprès des Directions régionales des affaires culturelles et des directeurs des associations régionales, à l'élaboration des politiques en faveur de la voix dans les régions, puis en collaboration étroite avec eux, ils les mettent en œuvre et les évaluent.

Dans cette mise en œuvre les équipes ont un rôle :

- **d'observatoire des politiques et des pratiques (diagnostic, évaluation et prospective).**
- **d'information en direction du public, des acteurs culturels et des institutions.**
- **de conseil et d'expertise.**
- **d'accompagnement des initiatives de terrain.**
- **de concertation et de coordination.**
- **de médiation entre les partenaires de terrain et les institutions (les structures d'enseignement et de formation en tout premier lieu).**
- **d'offre de ressources et de compétences professionnelles.**

Ce rôle d'interface doit se traduire dans l'organisation interne de ces équipes.

Elles doivent en particulier veiller à ne pas intervenir en substitution ou à la place des acteurs de terrain et à ne pas s'engager dans la gestion d'activités reconduites sans perspectives structurantes ni évaluation de leurs effets. C'est pourquoi elles

développeront une politique de conventionnement visant à clarifier et consolider des partenariats multiples.

Elles recherchent le concours de compétences diversifiées et des principaux acteurs des pratiques vocales de la région au sein de structures de concertation et d'expertise.

Elles seront amenées par ailleurs à pouvoir représenter la problématique de l'art vocal de leur région dans le cadre d'un réseau national et de réseaux internationaux d'échanges et de réflexion.

*

* *

Affirmé au niveau national, le renforcement d'une telle démarche a vocation à s'inscrire dans le développement des politiques culturelles des collectivités territoriales et particulièrement de celles des Régions, nécessitant des collaborations fortes et localement adaptées. C'est donc dans le contexte global d'une dynamique de partenariat renforcé entre les Directions régionales des affaires culturelles et les instances régionales que doivent être mises en œuvre les missions de développement des pratiques vocales.

Les équipes qui en sont chargées collaborent avec des partenaires privilégiés : les associations départementales de musique et de danse, les conservatoires et les écoles de musique, de danse et de théâtre, les structures de formation professionnelle (CFMI, CEFEDM, etc...), les artistes professionnels de leur région, les structures culturelles (notamment les théâtres et ateliers lyriques), l'Education nationale (Universités, IUFM, Rectorats et inspections d'académie), le réseau associatif (fédérations musicales - fédérations d'éducation populaire), le secteur socioculturel...

Elles élaboreront des schémas d'orientation pluriannuels qui serviront de base à la signature de conventions d'objectifs avec les Directions régionales des affaires culturelles et les collectivités territoriales partenaires.

Ces schémas d'orientation devront, au préalable, s'appuyer sur une étude précise des réalités locales en regard des orientations nationales et, au terme de chaque exercice, donner lieu à un bilan détaillé des actions entreprises ainsi que de l'évolution des situations.

Les Missions-Voix en région

ALSACE

AREFAC-CAPA

Directeur : Erwin LIST

Contact : Christophe Willeker

Le Kleebach - 68104 Munster

Tél. : 03.89.77.91.82 Fax : 03.89.77.91.84

mél : arefac.capa@rmcnet.fr

AQUITAINE

ARMD-CAPA

Directrice Artistique : Eliane LAVAIL

4, rue Boudet - 33000 Bordeaux

Tél. : 05.57.87.33.16

AUVERGNE

CAP

Directeur Artistique : Blaise PLUMETTAZ

2, rue Halle de Boulogne - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04.73.14.31.00 Fax : 04.73.14.31.01

mél : documentation.chorale@wanadoo.fr

BOURGOGNE

Musique et Danse - CAP

Directeur : Marie-Josephe BOUR

Directrice Artistique : Géraldine TOUTAIN

7, rue de l'Île au Plaisir - 89000 Auxerre

Tél. : 03.86.46.12.95 Fax : 03.86.46.12.95

BRETAGNE

Musiques et Danses en Bretagne

Directrice : Martine LE BRAS-SOURISSEAU

Conseiller artistique : Sarah KARLIKOW

BP 55 - 35410 Châteaugiron Cedex

Tél. : 02.99.37.34.58 Fax : 02.99.37.37.62

mél : musiques-et-danses-en-bretagne@wanadoo.fr

CENTRE

CEPRAVOI

Secrétaire général : Céline MOREL

Directeur artistique : Hubert DENY

BP 36 - 37270 Montlouis sur Loire

Tél. : 02.47.50.70.02 Fax : 02.47.50.70.65

ml : cepravo@wanadoo.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

ORCCA-CAP

Directeur : Franck LANGLOIS

19, avenue du Général Sarrail - 51000 Châlons en Champagne

Tél. : 03.26.64.64.03 Fax : 03.26.66.54.88

mél : capca@orcca.asso.fr

CORSE

CAP

Directeur Artistique : Jean-Paul POLETTI

BP 7 - 20100 Sartène

Tél. : 04.95.73.47.32 Fax : 04.95.73.43.55

FRANCHE COMTÉ

Centre Polyphonique

Directeur Artistique : Pascal BAUDRILLART

33, rue Mégevand - Besançon

Tél. : 03.81.83.18.69 Fax : 03.81.83.15.81

ILE-DE-FRANCE

ARIAM-CAP

Directrice : Bernadette GREGOIRE

Directeur Art. et Pédagogique : Didier BOUTURE

9, rue la Bruyère - 75009 Paris

Tél. : 01.42.85.45.30 Fax : 01.48.74.46.59

mél : ariam.idf@wanadoo.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Musique et Danse

Directeur : Philippe LECLANT

20, rue de l'argenterie - 34000 Montpellier

Tél. : 04.67.66.90.90 - Fax : 04.67.66.90.80

mél : musiquedanse.lr@wanadoo.fr

LIMOUSIN

Musique et Danse en Limousin - Mission régionale de développement pratiques vocales

Directeur : Yves MENUET

31, avenue de la Libération - 87000 Limoges

Tél. : 05.55.10.90.28 Fax : 05.55.10.90.70

mél : assercam.limousin@wanadoo.fr

LORRAINE

IN.E.C.C.

Directeur tech. et pédagogique : Florent STROESSER

57, rue Chambrière - 57000 Metz

Tél. : 03.87.30.52.07 Fax : 03.87.30.87.84

MIDI-PYRÉNÉES

Atelier Régional de Pratiques musicales Amateurs -ARPA

Directeur : J.L. COMORETTO

28, rue Léo Lagrange - 31400 Toulouse

Tél. : 05.61.55.44.60 Fax : 05.61.55.44.60

mél : arpa@free.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS

Domaine Musiques

Directeur : Marc CERDAN

Chargée de mission : Véronique GILLET

2, rue des Buisses - 59800 Lille

Tél. : 03.20.63.65.80 Fax : 03.20.63.65.90

mél : domaine-musiques@wanadoo.fr

BASSE-NORMANDIE

CAP

Directrice : Marie BOUGEARD

Abbaye aux Dames, BP 294 - 14014 Caen

Tél. : 02.31.06.98.82 Fax : 02.31.95.64.44

HAUTE-NORMANDIE

Région Musique - Centre choral et polyphonique

Directeur : Benoît GRENECHE

46, rue Saint-Hilaire - 76000 Rouen

Tél. : 02.35.70.30.65 Fax : 02.35.15.43.31

mél : centre.choral.htenormandie@cpinet.fr

PICARDIE

Musiques Danses-ASSEARM

Directeur : Frédéric SANNIER

5, rue Henri Daussy - 80044 Amiens Cedex 01

Tél. : 03.22.72.16.17 Fax : 03.22.72.42.38

mél : assecarm.picardie@wanadoo.fr

POITOU CHARENTES

Musique et Danse ARDIAMC

Chargé de mission : Guillaume DESLANDRES

91, boulevard du Grand Cerf - 86000 Poitiers

Tél. : 05.49.55.33.19 Fax : 05.49.55.39.89

mél : ardiamc.poitoucharente@wanadoo.fr

PACA

ARCADE

Directeur : Bernard MAAREK

17, rue Venel BP 84 - 13601 Aix-en-Provence

Tél. : 04.42.21.78.00 Fax : 04.42.21.78.01

mél : arcade@arcade-paca.com

Site : www.arcade-paca.com

RHÔNE-ALPES

Agence Musique Danse

Directeur : Jean-Marc VERNIER

32, rue de la République - 69002 Lyon

Tél. : 04.72.77.84.30 Fax : 04.72.77.84.39

mél : musiquedanse.rhone-alpes@wanadoo.fr